



5 DECEMBRE

11 JANVIER

ALES
10 000

BAGNOLS
500

BEZIERS
10 000

CARCASSONNE
2 600

MONTPELLIER
12 000

NARBONNE
2 600

NIMES
12 000

PERPIGNAN
10 000

RODEZ
9 000

SETE
2 000

=

70 700 !

Depuis le 5 décembre, la mobilisation contre le projet de réforme des retraites connaît une ampleur considérable qui témoigne de l'opposition massive des travailleuses et travailleurs à un système universel à points. Pendant toute la période de fin d'année les mobilisations n'ont pas faibli et de nombreuses actions ont eu lieu pendant toute la période de fin d'année : déploiements, concerts, réveillons revendicatifs, distributions de jouets et actions de solidarité, manifestations et rassemblements... comme annoncé par l'intersyndicale il n'y a pas eu de trêve. La mobilisation du 9 janvier a confirmé la détermination des toutes et tous à voir retiré ce projet de loi sur la retraite.

La population, malgré les injonctions gouvernementales et médiatiques à s'indigner, soutient très majoritairement le mouvement social. Elle manifeste son soutien en versant massivement aux caisses de solidarité ou en participant aux initiatives initiées par les organisations syndicales et les grévistes.

Les cheminot-es, les agent-es de la RATP, comme les personnels de l'Opéra de Paris et toutes celles et ceux qui sont en grève depuis le 5 décembre, sont plus que jamais déterminé-es et décident chaque jour, la reconduction de la grève. Depuis la rentrée les enseignant-es puis les ouvrier-es des raffineries sont en grève. **Malgré cet engagement ils-elles ne gagneront pas tous-tes seul-es...**

Si pour tous les salariés de ce pays l'action de grève est financièrement difficile elle est parfois rendue « risquée » pour certains salariés du privé, et coûteuse pour tout le monde. Pour autant ces mobilisations ne peuvent l'emporter qu'avec l'engagement dans la grève et dans les manifestations !

Ce samedi 11 janvier offre une occasion unique à toutes et tous ceux qui souhaitent dire NON À CE PROJET DE RÉFORME DE RETRAITE !

Les agents territoriaux, titulaires ou contractuels, né-es avant ou après 1075 doivent prendre toute leur part dans ce mouvement. En effet, ils feront partie des **grands perdants de cette réforme si elle se met en place**. Avec les plus bas salaires de la fonction publique, un salaire médian inférieur à celui du secteur privé et peu de primes pour la grande majorité des agents, le système par points fera mécaniquement baisser leurs pensions et les obligera à travailler plus longtemps. Ainsi, alors que l'âge moyen de départ en retraite dans la territoriale se situe aujourd'hui autour de 62 ans, le nouveau système n'apparaîtrait plus favorable qu'à partir de 64 ans pour les agents de catégorie A, 65 ans pour la catégorie B, et 67 ans pour la catégorie C.



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter34fsu.fr



Contrairement à ce qu'avance le syndicat plus libéral que réformiste, les femmes seront (une nouvelle fois) extrêmement et négativement impactées par ces mesures, et ce indépendamment d'un âge pivot devenu le vrai-faux symbole d'une inexistante négociation. En effet comment faire croire aux agent-es de la fonction publique et notamment de la territoriale qu'une retraite calculée sur l'ensemble de la carrière c'est à dire prenant en compte les années sans emploi, de chômage, de maternité, de temps partiel, de contractuelle, de grade minimal, etc. sera plus importante qu'une retraite calculée sur les 6 derniers mois d'activité, c'est -à-dire sur les 6 meilleurs salaires d'une activité professionnelle ?

Agent-es territoriaux : ne soyons pas dupes !

Cette nouvelle attaque s'ajoute aux mesures de destruction du statut et du service public contenues dans la loi dite de transformation de la fonction publique dont les décrets sortent quotidiennement : recours accru aux contrats, restriction du droit de grève, détachement d'office en cas de privatisation...

Pour les agent-es nées après 1975 le montant de retraite sera calculé sur les salaires mensuels de l'ensemble de votre carrière plutôt que les 6 derniers mois, c'est-à-dire en englobant les pires années de votre vie professionnelle (études, chômage rémunéré et non rémunéré, maternité, temps, temps partiel, etc.) avec un point d'indice qui n'augmentera plus. Il ne vous restera que les primes « au mérite » permises à présent par la loi Fonction Publique pour construire une rémunération et donc une retraite « décente » en fin de carrière, ou bien travailler jusqu'à 67 ans...

Pour les agent-es né-es avant 1975 leurs retraites seront (si rien ne change) basées sur les 6 derniers mois. Cependant le gel du point d'indice qui dure depuis plus 10 ans et qui continuera d'être appliqué au profit d'un système de primes instaurées par la loi Fonction Publique et construit pour « favoriser » le système par point, apportera des pensions, calculées sur le seul traitement indiciaire, toujours plus basses. Seul l'objectif de surcote et donc de travail jusqu'à 67 ans permettra alors d'espérer une retraite « décente »...

Nous devons donc exiger le retrait de ce projet de loi !

**Samedi 11 janvier, public et privé,
toutes et tous ensemble,
manifestons pour être entendu-es !**

Montpellier : 14h aux Halles Laissac

Béziers : 10h30 Bourse du Travail

Sète : 10h00 Mairie

Bédarieux : 10h30

ALES
10 000

BAGNOLS
500

BEZIERS
10 000

CARCASSONNE
2 600

MONTPELLIER
12 000

NARBONNE
2 600

NIMES
12 000

PERPIGNAN
10 000

RODEZ
9 000

SETE
2 000

=

70 700 !

